

**Le maire de Creil,
Pôle Vie de la Cité
Secrétariat Générale**

- Vu les lois 82-213 du 2 mars 1982 et 82-623 du 22 juillet 1982 modifiées relatives aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023 portant délégation à monsieur le maire des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions du conseil municipal,

■ **Considérant :**

Que la ville de Creil souhaite autoriser l'association « SESSAD Le Clos du Nil » à occuper les salles Voltaire, du 4 septembre 2023 au 5 juillet 2024, pour la réalisation de leurs activités associatives selon le planning suivant :

Salle	Adresse	Jours	Horaires
Petite salle Voltaire	39 rue Voltaire 60100 CREIL	Tous les mercredis	10h à 12h 14h à 15h30
Grande salle Voltaire		Tous les vendredis	13h45 à 15h30

Annule et remplace la décision n°2023-407 purement et simplement.

■ **Décide :**

Article 1 : de signer une convention avec l'association SESSAD Le Clos du Nil sis 38 quai d'Amont à Creil (60100), représentée par sa Directrice, madame Lucie LERMUSSIAUX pour la mise à disposition susvisée.

Article 2 : de conclure cette mise à disposition du 4 septembre 2023 au 5 juillet 2024 uniquement.

Article 3 : d'assurer la disponibilité et la gratuité des locaux.

Article 4 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Sophie LENHER



Pour le Maire et par délégation
Première Adjointe au Maire.

Creil, le 26 juillet 2023

Date de notification : 01/08/2023

Date de publication sous forme électronique sur le site de la Ville : 02/08/2023